AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC8735

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-deuxième Session ordinaire
21 – 25 janvier 2013
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/763(XXII)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE RESPONSABLES DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (CAMDC-5), 8-12 OCTOBRE 2012, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

NOTE INTRODUCTIVE

INTRODUCTION

1. La cinquième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine responsables de la lutte contre la drogue (CAMDC-5) s'est tenue au Centre de conférences de la Commission de l'UA du 8 au 12 octobre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 615(XVIII) de janvier 2011.

2. La Conférence s'inscrit dans le cadre du Pilier stratégique N°I du Plan stratégique de la Commission de l'UA pour la période 2009-2012, sur la paix et la sécurité. L'objectif global de la CAMDC-5 était d'examiner et de renforcer les mécanismes mis en place pour accroître le partage des responsabilités dans la lutte contre la drogue en Afrique, afin de poursuivre la mise en œuvre des objectifs de lutte contre la drogue, tout en envisageant la possibilité de discuter de l'inclusion des droits fondamentaux de l'homme et des pratiques de santé publique fondées sur des preuves dans les lois, politiques, stratégies et programmes de lutte contre la drogue en général, par l'examen de la version révisée du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013 - 2017), des normes de qualité minimale proposées pour le traitement de la consommation de drogues, et le projet de Position africaine position commune sur les substances contrôlées et de l'accès aux médicaments pour la gestion de la douleur.

3. La Conférence s'est tenue au niveau des ministres et des experts avec la participation de trente-trois ministres et experts des États membres de l'UA, ainsi que des représentants de divers organismes intergouvernementaux, organisations non gouvernementales et autres partenaires.

4. Les principaux résultats de la Conférence portaient sur l'adoption du Plan d'action révisé sur la lutte contre la drogue (2013-2017) comme cadre pour galvaniser la coopération nationale, régionale et internationale dans la lutte contre le problème de la drogue sur le continent au cours des cinq prochaines années, la Position africaine Position commune sur les substances contrôlées et de l'accès aux médicaments pour la gestion de la douleur, et les normes de qualité minimale continentales pour le traitement des toxicomanes afin de promouvoir les bonnes pratiques dans l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la drogue.

5. Le rapport de la réunion ministérielle est joint à la présente décision pour approbation par le Conseil exécutif.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SA8274

CINQUIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE
11-12 OCTOBRE 2012
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)

CAMDC/MIN/Rpt(V)

THEME : PROMOTION DES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

INTRODUCTION

1. La cinquième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue (CAMDC5) s'est tenue au Centre de conférences de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) les 11 et 12 octobre 2012. La CAMDC5 avait pour objectif global d'examiner et de renforcer les mécanismes pour promouvoir les responsabilités partagées dans la lutte contre le trafic illicite de la drogue en Afrique, afin de poursuivre la mise en œuvre des objectifs de lutte contre la drogue en utilisant cette occasion pour discuter de l'intégration des droits humains fondamentaux et des pratiques en matière de santé publique basées sur des preuves dans les législations, politiques, stratégies et programmes globaux de lutte contre la drogue. Pour ce faire, la CAMDC5 a procédé à l'examen du Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017), des normes de qualité minimales pour le traitement de la toxicomanie et du Projet de Position africaine commune sur les substances contrôlées et l'accès à la prise en charge de la douleur.

PARTICIPATION

2. Avaient participé à la réunion des ministres, les délégués des États membres de l'UA suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Tchad, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Seychelles, République arabe sahraouie démocratique, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe.

3. Étaient également présents, les organes de l'UA, les Communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les partenaires suivants : le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), les États-Unis d'Amérique, le Royaume d'Espagne, Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Consortium kenyan des ONG sur le SIDA, Projet HUSIKA, Fondation Kofi Annan, Consortium international sur la politique de la drogue (IDPC), Open Society Foundation (OSF), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre la drogue et le crime (ONUDC).

4. La liste complète des participants est jointe en Annexe 1.

POINT I DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution de bienvenue, le Président par intérim du Bureau de la quatrième session de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime (CAMDCCP4), représentant de la République arabe d'Égypte, a rappelé les trois éléments essentiels qui font l'objet de la réunion. L'Afrique doit coordonner ses efforts pour faire de la santé des Africains, la première priorité et la CAMDC5 est une excellente occasion pour discuter des solutions à apporter aux défis communs. Les participants ont été invités à retenir quelques messages clés issus des travaux de l'Union africaine, au cours des années écoulées. Il s'agit notamment de la nécessité de faire montre d'une unité au niveau régional pour

relever les défis communs, de la nécessité pour l'Afrique de s'approprier son programme de développement et de trouver un juste équilibre dans sa politique et sa stratégie de développement. Il est de plus en plus reconnu que les défis liés à la drogue doivent occuper une place importante dans la réflexion sur le développement et influencer les projets de développement dans la plupart de leurs aspects.

6. Dans sa déclaration de soutien, M. Raymond Yans, Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), a de nouveau réitéré que le contrôle des drogues est essentiel pour assurer un accès légitime aux drogues à des fins médicales et scientifiques. Les deux principaux objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues sont la prévention des détournements et des abus de substances réglementées, ainsi que la mise à disposition des substances exclusivement nécessaires à des fins médicales et scientifiques. L'OICS est conscient des difficultés que connaissent de nombreux pays africains à prévenir le détournement et le trafic des drogues d'une part et à assurer la disponibilité des drogues à des fins médicales, d'autre part. Un système bien rodé de contrôle des drogues étant la condition préalable pour relever ces défis, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de contrôle des drogues sont des questions opportunes et importantes qui doivent faire l'objet d'un débat. Ces trois outils présentés sont essentiels et l'OICS est prêt à aider les États membres africains à les mettre en œuvre grâce à des activités de formation et de renforcement des capacités (démarrage des activités avec l'Afrique de l'Ouest en début 2013).

7. Dans son allocution d'ouverture, S.E. Dr Jean-Pierre Onvehoun Ezin, Commissaire de l'Union africaine en charge des Ressources humaines, de la Science et de la technologie, venu en lieu et place de la Commissaire aux Affaires sociales, a rappelé que la drogue était un problème de développement social intimement lié aux problèmes tels que la pauvreté, la répartition inéquitable des terres, les conflits et les pratiques commerciales internationales injustes qui empêchent à des communautés tout entières de vivre décemment par des moyens légaux. La réponse au défi que constituent les drogues doit être basée sur une approche équilibrée et concertée axée sur la prévention, le traitement de la toxicomanie, la répression et la coopération internationale. Les progrès réalisés en matière de traitement de la toxicomanie ont amélioré la vie de millions de personnes, et devraient se poursuivre. Les stratégies de répression doivent être innovantes et intelligentes. Le traitement de la toxicomanie et le dépistage des drogues ont donné des résultats immédiats mais modestes par rapport à la consommation régulière des drogues, et les incitations à l'abstinence ont produit des résultats notables. En effet, la prévention de la toxicomanie ne passe plus par des slogans et des manuels de classe. Il s'agit maintenant d'une science axée sur l'apprentissage des techniques de résistance et sur le changement des politiques locales qui prennent en compte les données et la capacité communautaire. Lors du réexamen des politiques de contrôle des drogues, il faudrait prendre en compte les éléments suivants : le respect des droits humains fondamentaux ; la distinction des problèmes relatifs à l'usage des drogues des problèmes liés à la criminalité et à la sécurité avec une attention particulière à la répression du crime organisé; les condamnations pour des crimes liés à la drogue devraient être proportionnelles et il est urgent de mettre en œuvre des interventions globales en matière de santé publique et de développement social en réponse aux problèmes de consommation de drogues.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCÉDURE

A.) Élection du Bureau

8. Les ministres ont élu le Bureau de la quatrième session de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime, comme suit :

Président :	Égypte	Afrique du Nord
1er Vice-président :	Namibie	Afrique australe
2ème Vice-président :	Gabon	Afrique centrale
3ème Vice-président :	Kenya	Afrique de l'Est
Rapporteur :	Nigeria	Afrique de l'Ouest

9. En l'absence d'un ministre représentant l'Égypte, le 1er Vice-président a présidé la réunion. S.E.M. Erastus Uutoni, Vice-ministre namibien de la Sécurité et de la Sûreté, a prononcé un discours liminaire à l'ouverture de la réunion.

10. Le Comité de rédaction était composé du Rapporteur, S.E.M. Mohammed Bello Adoke, Ministre nigérian de la Justice et de deux membres du personnel du Département des Affaires sociales de la Commission de l'UA.

B.) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

11. Les participants ont adopté l'ordre du jour de la réunion (voir annexe 2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DE S.E. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA QUATRIEME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

12. Le rapport de S.E. le Président de la Commission de l'UA a mis l'accent sur les points suivants :

13. Le Département des Affaires sociales a été chargé de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012), qui a été lancé en janvier 2008 avec pour objectif fondamental d'inverser la tendance actuelle de l'abus et du trafic de drogue, du crime organisé, de la corruption, du terrorisme et des défis liés au développement socio-économique.

14. Les États membres de l'UA sont fermes dans la lutte contre la drogue. Ils ont beaucoup œuvré ces dernières années en ce sens, mais beaucoup reste encore à faire dans la lutte partagée contre la toxicomanie et le trafic de drogues, en adoptant une tactique globale visant à réduire l'offre et la consommation de drogues illicites et à s'attaquer aux crimes connexes tels que le blanchiment d'argent et le trafic d'armes.

15. La lutte contre le crime organisé, la corruption et le trafic de drogue et d'êtres humains est devenue si intense qu'aucun pays ne peut à lui tout seul faire face à ce défi. Le développement est tributaire de la sécurité et a besoin d'institutions solides et efficaces, fondées sur l'état de droit.

16. Les États membres doivent améliorer les stratégies de prévention, intégrer le traitement de la toxicomanie dans les programmes de santé publique, contrer les menaces posées par le trafic de drogue, le crime organisé, mettre en œuvre les conventions des Nations Unies tout en renforçant l'état de droit, organiser des échanges de renseignements, persévérer dans les efforts visant à mettre fin au détournement des précurseurs chimiques des circuits licites à des fins illicites, continuer à améliorer la collecte des données sur les drogues et l'établissement de rapports et mettre à disposition les ressources pour aider à concevoir et à renforcer les systèmes de production, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des informations nécessaires à l'élaboration de politiques et de programmes. De nombreux organismes chargés de l'application de la loi en Afrique ne disposent pas de ressources suffisantes pour former et équiper le personnel approprié pour une répression efficace en matière de drogues.

17. En Afrique, le traitement et la réadaptation des toxicomanes dépendent souvent de l'aide fournie par les organismes partenaires. Tout d'abord, le système public de soins de santé primaires et les hôpitaux des États membres devraient accueillir les toxicomanes et ne pas les rejeter en croyant à tort que la toxicomanie est une condition qu'ils se sont infligée intentionnellement.

18. L'accès au système de contrôle et l'utilisation réglementée de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques restent faibles.

19. Les ministres ont fait les commentaires et observations suivants sur le Rapport du Président de la Commission de l'UA :

- le manque de financement pour les activités de lutte contre la drogue reste un défi majeur. Ce problème nécessite l'engagement des États membres à tous les niveaux (national, régional et continental) et la Commission de l'UA doit mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA ;

- l'augmentation du trafic et de la consommation de drogues nécessite au niveau continental un suivi et une évaluation attentifs des politiques de lutte contre la drogue et les programmes devraient être renforcés, y compris la collecte de données sur les tendances de la consommation et du trafic de drogues ;

- le continent a besoin de propositions concrètes quant à la voie à suivre pour s'attaquer aux problèmes de substances « traditionnelles » qui ne figurent pas sur la liste des substances contrôlées internationalement. Les États membres pourraient demander aux partenaires internationaux de mener des études, mais le processus à suivre pour ajouter une substance sur la liste des substances contrôlées internationalement est long.

Toutefois, chaque gouvernement pourrait bien introduire une législation nationale pour classer ces substances au cas où ils les jugeraient nuisibles ;

- les participants ont accueilli favorablement le rapport du Président de la Commission et ont recommandé que les futurs rapports contiennent davantage de précisions sur la meilleure façon de faire face aux défis identifiés, par exemple l'accès aux médicaments contre la douleur ;

- les ministres ont souligné la nécessité de promulguer une loi-type pour aider les États membres à mettre à jour leur législation en matière de contrôle des drogues, et d'harmoniser les différentes législations de tous les États membres.

20. Les ministres ont pris les décisions suivantes :

i. l'ONUDC est invitée à mettre à jour et à publier d'urgence ses lois-types et sa base de données jurisprudentielles ;

ii. il conviendrait d'aborder de toute urgence la question de renforcement du contrôle des précurseurs chimiques des drogues de synthèse pour éviter le détournement des circuits licites à des fins illicites. De même, les États membres ont besoin de capacités et de formations scientifiques pour la détection et le démantèlement de laboratoires clandestins où les drogues de synthèse et les drogues de type amphétamine sont produites. La Commission de l'UA est priée de faciliter la fourniture de l'assistance technique requise de la part des partenaires ;

iii. les États membres devraient répondre au questionnaire de suivi et d'évaluation envoyé par la Commission de l'UA ;

iv. la Commission de l'UA a été chargée de collaborer avec l'ONUDC sur la révision des lois-types qui est en cours par l'ONUDC et de diffuser ces lois types révisées aux États membres.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION SUR LES BONNES PRATIQUES EXISTANTES EN MATIÈRE DE POLITIQUES DE CONTRÔLE DES DROGUES

21. La Tanzanie a connu une augmentation alarmante dans la consommation de drogues (y compris les UDI), des détournements et des saisies de drogues issues du trafic illicite, d'où la croissante inquiétante du nombre d'infections au VIH, des MST et de l'hépatite C liées au partage de seringues et aux comportements à risque des consommateurs de drogues. Tous les secteurs du pays (la société civile, le secteur privé, les donateurs, le gouvernement, etc.) ont conjugué leurs efforts afin de toucher les consommateurs de drogues. La consommation de drogues a été inscrite à l'ordre du jour national, et la réduction des risques (thérapie de substitution, échange de seringues, dépistage, conseils, etc.), ainsi que les programmes de prévention et de

traitement ont été introduits. Les politiques et les lignes directrices visent un juste équilibre entre la réduction de la demande, la réduction de l'offre et le traitement, tout en tenant compte des sensibilités culturelles, des droits de l'homme, des réalités financières et des normes et règles communautaires. La Commission nationale de lutte contre la drogue de la Tanzanie est présidée par le Premier ministre. La Commission coordonne toutes les questions relatives à la drogue en Tanzanie, et malgré le financement limité, la Commission est dotée d'experts issus de différents secteurs et dispose de suffisamment d'infrastructures de base pour bien fonctionner (en collaboration avec d'autres ministères). La Commission implique les différents groupes sociaux tels que les groupes religieux et communautaires. Elle a permis d'éviter tout conflit entre les politiques en matière de santé et la répression en mettant en place des dispositifs informels d'aide aux consommateurs de drogues, et les politiques et législations de contrôle des drogues du pays font l'objet d'une mise à jour.

22. L'Égypte a depuis longtemps une législation pénalisant la consommation, l'importation et la culture de drogues qui comporte une stratégie nationale de lutte contre la consommation de drogues coordonnée par différents ministères. Toutefois, le Conseil de contrôle des drogues, étant transversal et pluridisciplinaire, s'assure du financement et de l'indépendance des activités de contrôle des drogues, ainsi que de la coordination de la mise à jour et de la mise en œuvre de toutes les stratégies nationales. Par exemple, l'Égypte a mis en place pour les toxicomanes un système de traitement par substitution dans une perspective de santé publique et en dernier recours l'incarcération si le traitement échoue. Le pays dispose également de diverses campagnes de prévention équilibrées et efficaces, ciblant les groupes vulnérables tels que les jeunes. Dans le même temps, le trafic de drogue est sévèrement pénalisé. Cette approche a donné des résultats positifs grâce à une consommation de drogues réduite et une diminution de l'expérimentation des drogues. Une approche équilibrée, entre la demande et la réduction de l'offre et le traitement, est essentielle dans les interventions. La stratégie égyptienne actuelle est un plan quinquennal qui ne cesse d'évoluer à mesure que de nouvelles drogues et de nouvelles tendances du trafic de drogues apparaissent.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

23. À la suite de l'examen du Rapport de la réunion d'experts, les ministres ont adopté les décisions suivantes :

24. Plan d'action révisé de la lutte contre la drogue (2013 – 2017)

i. le leadership politique du continent devrait chercher à promouvoir la lutte contre la drogue en choisissant éventuellement la drogue comme thème d'un prochain sommet des chefs d'État d'ici 2015 ;

ii. les États membres devraient mettre en place des points focaux interministériels pour faciliter les flux de communication avec la Commission de l'UA concernant la mise en œuvre du Plan d'action ;

iii. l'alcool et le tabac devraient être inclus dans les stratégies de prévention de la toxicomanie, car ils sont considérés comme des « drogues d'initiation » sur le continent, surtout que l'abus d'alcool reste une préoccupation majeure pour l'Afrique ;

iv. compte tenu des défis actuels auxquels sont confrontés les États membres dans le financement des programmes et activités de réduction de la demande et de l'offre, les États membres devraient envisager l'adoption des politiques en vue d'aligner et de renforcer l'utilisation des revenus provenant des condamnations de crimes liés à la drogue dans des programmes de réduction de la demande ;

v. le financement global de la lutte contre la drogue au niveau des États membres doit être équilibré pour prévenir, traiter la toxicomanie et lutter contre le trafic de drogue ;

vi. les États membres, la Commission de l'UA et les partenaires devraient mettre au point une stratégie de financement et un plan de mobilisation des ressources clairs pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la lutte contre la drogue (2013-2017) ;

vii. la Commission de l'UA, les États membres et les partenaires devraient mettre au point une stratégie continentale pour l'éradication des cultures de drogues, le développement d'une agriculture alternative et la création de moyens de subsistance durables ;

viii. la Commission de l'UA est chargée de compiler, en consultation avec les partenaires, les normes continentales minimales pour la réduction de l'offre, y compris le renforcement des exigences en matière de ressources humaines et d'équipement pour les services de répression en matière de drogues aux points d'entrée.

25. Normes de qualité minimales pour le traitement de la toxicomanie en vigueur sur le continent

i. la Commission de l'UA est chargée de compiler les normes de traitement en vigueur sur le continent ;

ii. compiler les normes de qualité minimales pour le traitement des enfants toxicomanes ;

iii. relancer le projet de centre continental de formation pour les prestataires de soins aux toxicomanes ;

iv. intégrer des normes de qualité minimales pour le traitement en milieu communautaire et en consultation externe ;

v. élaborer des normes de qualité minimales pour la prévention de l'utilisation des drogues ;

vi. l'ONUDC est chargée de poursuivre son travail d'élaboration de normes minimales pour la prévention de la consommation de drogues, un travail qu'elle devrait soumettre à la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants en 2013.

26. Position africaine commune sur les substances contrôlées et la gestion de la douleur

i. La Commission de l'UA est chargée de convoquer une réunion spéciale d'experts pour discuter des lois types, des dispositions législatives nationales appuyées par des règlements, des procédures d'enregistrement des médicaments et des besoins en matière de renforcement des capacités.

27. Les ministres ont adopté le Rapport de la réunion d'experts, y compris les trois documents annexés et les décisions correspondantes, tel que stipulé ci-dessus.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

28. Les ministres n'ont inscrit aucune question à l'ordre du jour sous le point « Questions diverses ». Toutefois, le Ministre kenyan a soulevé la question de la mise en place de normes de détection minimales des drogues aux points d'entrée, notamment dans les aéroports. Il a fait observer que les équipements de la plupart des aéroports du continent peuvent difficilement détecter les drogues dissimulées. Dans le cadre des travaux futurs, la Commission de l'UA a demandé d'envisager la mise en place de normes de détection minimales.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

29. La réunion des ministres a décidé de convoquer la prochaine session ordinaire, la sixième de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la lutte contre la drogue, au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), en 2014, à une date à déterminer. Toutefois, dans l'intervalle précédent la prochaine conférence, tous les États membres désireux d'accueillir la sixième session peuvent en informer le Secrétariat du Bureau de l'organe de l'UA chargé de la lutte contre la drogue.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CAMDC5

30. Les participants ont adopté le Rapport de la CAMDC5 avec des amendements mineurs.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

31. S.E. Erastus Uutoni, Président de la session et Vice-ministre namibien de la Sûreté et de la Sécurité, a remercié les délégués et la Commission de l'UA pour les précieuses contributions qu'ils ont apportées à la réussite de la réunion.

32. Dans son allocution de clôture, Dr Olawale Maiyegun, Directeur du Département des Affaires sociales, a souligné que tous les États membres doivent mettre en commun leurs efforts et coopérer à tous les niveaux, afin de gagner la lutte et d'éliminer le danger des drogues sur le continent. Il a rappelé que la lutte contre toutes les formes de trafics (trafics de drogues, d'êtres humains, d'armes légères et de petit calibre et le crime organisé) est une responsabilité partagée.

33. La séance a été alors levée.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2012

Report of the 5th session of the AU conference of ministers in charge of drug control (CAMDC5), Addis Ababa, Ethiopia, 8 - 12 October 2012

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4310

Downloaded from African Union Common Repository